

directions d'arrondissement des douanes à Bâle, Schaffhouse, Coire, Lugano, Lausanne et Genève, ainsi qu'aux bureaux principaux des douanes à Berne, Lucerne, Zurich et St-Gall.

Berne, le 17 janvier 1920.

[2].

Direction générale des douanes.

Dissolution de la centrale tchéco-slovaque des devises à Prague et rétablissement partiel de la liberté du commerce avec instruments étrangers de paiement.

Le gouvernement tchéco-slovaque a édicté le 28 novembre 1919 une ordonnance sur la dissolution de la centrale des devises adjointe à la Banque de virements de Prague (« Prazckasuctovaci Banka ») et le rétablissement partiel de la liberté du commerce avec instruments étrangers de paiement.

D'après les renseignements qui nous ont été donnés sur cet objet, la centrale des devises continuera toutefois à fonctionner provisoirement et il est probable que l'ordonnance qui vient d'être édictée ne sera pas mise en vigueur avant un certain temps.

Cette ordonnance, qui a été traduite en langue allemande et comprend 23 paragraphes, sera adressée par le département soussigné aux intéressés suisses qui lui en feront la demande.

Département fédéral des finances.

MISE AU CONCOURS DE TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE PLACES ANNONCES ET INSERTIONS

PLACES

Les offres de service doivent se faire *par écrit, franco*, et être accompagnées de certificats de bonne vie et mœurs; les postulants doivent indiquer distinctement leurs noms et prénoms, leur domicile et leur lieu d'origine, ainsi que l'année de leur naissance.

Feuille fédérale. 72^e année. Vol. I.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé au moment de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi fourniront les renseignements nécessaires.

| Branche de service. S'adresser à | Place vacante | Traitement Fr. | Délai d'inscription | Conditions d'admission |
|---|---|---|----------------------|---|
| Département de l'intérieur. (Directeur de la Bibliothèque nationale suisse, à Berne.) | Assistant à la Bibliothèque nationale suisse. | 3200 à 4300, plus les allocations de renchérissement de 1600 à 2000 | 28 janvier 1920 [2.] | Savoir le français et l'allemand, avoir fait des études classiques ou universitaires. |
| Les femmes peuvent aussi concourir. | | | | |
| Département de justice et police. (Bureau fédéral de la propriété intellectuelle, à Berne.) | Quelques experts techniques de II ^e cl. (ingénieurs-électriciens, ingénieurs-mécaniciens ou physiciens.) | 4200 à 5800 plus les allocations de renchérissement légales | 11 février 1920 [3.] | Etudes polytechniques complètes; connaissance de l'allemand et du français. |
| (Bureau fédéral de la propriété intellectuelle, Berne.) | Quelques commis de II ^e cl. | 2200 à 3800, plus les allocations de renchérissement légales. | 31 janvier 1920 [2.] | Savoir l'allemand et le français; bonne écriture; pratique de la machine à écrire. |
| En cas de promotion quelques places d'aides de chancellerie (du sexe féminin) sont mises au concours. <i>Conditions d'admission</i> : savoir l'allemand et le français; bonne écriture; pratique de la machine à écrire; traitement jusqu'à 2800 fr. plus les allocations de renchérissement légales; <i>délai d'inscription</i> comme ci-dessus. | | | | |
| (Bureau de police centrale.) | Commis de I ^{re} classe. | 3200 à 4300 plus les allocations de renchérissement légales | 26 janvier 1920 [2.] | Bonne instruction générale; habileté à traduire d'allemand en français et vice versa. Expérience dans les travaux de bureau; connaissance de l'italien désirée. |
| Département et des finances et des douanes. (Direction des douanes de Bâle.) | Contrôleur au bureau des douanes de Bâle C. F. F. P.-V. | 4200 à 5300 | 31 janvier 1920 [2.] | Les candidats doivent avoir passé avec succès l'examen prévu pour les commis de I ^{re} classe ou occuper déjà une place de contrôleur ou de receveur. |

| Branche de service. S'adresser à | Place vacante | Traite-ment Fr. | Délai d'inscrip-tion | Conditions d'admission |
|--|---|--|----------------------|--|
| Département des finances et des douanes. (Direction générale des douanes, à Berne.) | Secrétaire à la II ^e section de la direction générale des douanes. | 4200 à 5800 | 24 janvier 1920 [2.] | Connaissance complète du service des douanes et des langues allemande et française. |
| (Direction générale des douanes, à Berne.) | Secrétaire de chancellerie à la II ^e section de la direction générale des douanes. | 3700 à 4800 | 24 janvier 1920 [2.] | Expérience dans le service des douanes; connaissance des langues allemande et française. |
| Département des finances et des douanes. (Direction des douanes de Lausanne.) | Secrétaire de chancellerie à la direction des douanes de Lausanne. | 3700 à 4800. | 31 janvier 1920 [2.] | Connaissance du service des douanes; expérience des travaux de chancellerie. |
| La place est occupée provisoirement. | | | | |
| (Direction des douanes, à Bâle.) | Commis de contrôle au bureau des douanes Bâle C.F.F. P.-V. | 3700 à 4600 | 31 janvier 1920 [2.] | Commis de I ^{re} classe aux termes de l'art. 16 du règlement organique de l'administration des douanes du 12 juin 1911. |
| (Direction des douanes, à Schaffhouse.) | Commis de contrôle au bureau des douanes Romanshorn-Poste. | 3700 à 4600, | 24 janvier 1920 [2.] | Commis de I ^{re} classe au termes de l'art. 16 du règlement organique de l'administration des douanes du 12 juin 1911. |
| Département fédéral des finances. (Services fédéraux de caisse et de comptabilité.) | 3 aides du sexe féminin. | jusqu'à 2800, plus les allocations de renchérissement légales. | 26 janvier 1920 [1.] | Bonne instruction scolaire. Expérience du service de bureau. |
| Les places sont occupées provisoirement. | | | | |

| Branches de service. S'adresser à | Place vacante | Traitement Fr. | Délai d'inscription | Conditions d'admission |
|---|--|---|-------------------------|---|
| Chemins de fer fédéraux. (Direction générale, à Berne.) | Commis de IV ^e classe à l'administration des caisses de pensions, de secours et de malades. | 1600 à 2500, plus les allocations de renchérissement légales. | 24 janvier 1920 [1.] | Bonne instruction; savoir deux langues nationales (allemand et français.) |
| Entrée en fonctions: le plus tôt possible. | | | | |
| (Direction du II ^e arrondissement, à Bâle.) | Commis de IV ^e classe à l'économat du II ^e arrondissement, à Bâle. | 1600 à 2500 plus les allocations de renchérissement légales. | 25 janvier 1920 [1.] | Bonne instruction; connaissance de l'allemand et du français. |
| La place est occupée provisoirement. | | | | |
| (Direction du IV ^e arrondissement, à St-Gall.) | Adjoints aux administrateurs des entrepôts de Buchs et de Romanshorn. | 2500 à 4200 plus les allocations de renchérissement légales. | 25 janvier 1920 [1.] | Connaissance du service. |

Chemins de fer fédéraux.

Direction générale.

Places vacantes (postes provisoires) au bureau d'architecture du service de l'ingénieur en chef de la voie à la Direction générale, à Berne:

Technicien-conducteur de travaux, ayant fait des études techniques complètes, ayant la pratique des travaux de bureau et de chantier, habile en matière de calculs statiques ordinaires et bon dessinateur.

Dessinateur ou technicien capable d'élaborer soigneusement des plans d'exécution.

Indiquer exactement dans les offres le traitement demandé.

Délai d'inscription: 31 janvier 1920.

[1.]

S'adresser par écrit à la Direction générale des C. F. F., à Berne.

Observation: Fournir dans les offres des renseignements complets sur la personne du candidat, ses études, son activité pratique antérieure, sa famille, la date à laquelle il peut entrer en fonctions. Joindre copies de certificats, croquis et, le cas échéant, dessins de petites dimensions.

Département des postes et des chemins de fer.

Administration des postes.

Dans les arrondissements.

1. Facteur de messagerie à Lausanne. S'adresser, d'ici au 31 janvier 1920, à la direction des postes de Lausanne.
2. Commis à Berthoud
3. Garçon de bureau à Spiez } S'adresser, d'ici au 31 janv. 1920, à la direction des postes de Berne.
4. Conducteur-garçon de bureau à Aarau. S'adresser, d'ici au 31 janvier 1920, à la direction des postes d'Aarau.
5. Facteur de lettres à Lucerne. S'adresser, d'ici au 31 janvier 1920, à la direction des postes de Lucerne.
6. Chef de bureau à Zurich
7. Facteur de messagerie à Zurich
8. Facteur de lettres à Arbon
9. Buraliste à Thayngen } S'adresser, d'ici au 31 janvier 1920, à la direction des postes de Zurich.
10. Facteur de lettres à St-Gall. S'adresser, d'ici au 31 janvier 1920, à la direction des postes de St-Gall.
11. Facteur postal à Biasca. S'adresser, d'ici au 31 janvier 1920, à la direction des postes de Bellinzone.

1. Chef de section, évent. adjoint à l'inspectorat général des postes.
 2. Secrétaire de II^e classe, évent. commis de I^{re} classe à l'inspectorat des courses.
 3. Aide de II^e classe à l'inspectorat général des postes (la place est occupée provisoirement).
 4. Commis à Lausanne. S'adresser, d'ici au 24 janvier 1920, à la direction des postes de Lausanne.
 5. 4 conducteurs-garçons de bureau à Berne. S'adresser, d'ici au 24 janvier 1920, à la direction des postes de Berne.
 6. 13 commis à Bâle.
 7. 6 » à Olten.
 8. 7 » à Soleure.
 9. Commis à Dornach.
 10. » à Granges (Soleure).
 11. » à Sissach.
 12. Commis à Brougg. S'adresser, d'ici au 24 janvier 1920, à la direction des postes d'Aarau.
 13. 10 commis à Zurich.
 14. Sous-chef de bureau à Winterthur.
 15. Buraliste et messenger à Egnach.
 16. 3 commis à Lugano.
 17. Garçon de bureau à Chiasso.
- } S'adresser, d'ici au 24 janvier 1920, à la direction générale des postes.
- } S'adresser, d'ici au 24 janvier 1920, à la direction des postes de Bâle.
- } S'adresser, d'ici au 24 janvier 1920, à la direction des postes de Zurich.
- } S'adresser, d'ici au 24 janvier 1920 à la direction des postes de Bellinzone.

Administration des télégraphes.

- 1 dactylographe à la direction d'arrondissement des télégraphes de Lausanne.
 - 1 aide-télégraphiste définitive au bureau des télégraphes de Fribourg.
 - 1 aide de téléphone de I^{re} classe ev. 1 télégraphiste à Fribourg.
 - 1 chef de service au bureau des télégraphes de Genève.
 - 3 aides-télégraphiste définitives au bureau des télégraphes de Genève.
 - 2 chefs-facteurs au bureau des télégraphes de Genève.
 - 4 facteurs au bureau des télégraphes de Genève.
 - 4 électriciens de II^e classe au bureau des téléphones de Genève.
 - 1 garçon de bureau au bureau des téléphones de Genève.
 - 1 chef de service au bureau des télégraphes de Lausanne.
 - 2 chefs-facteurs au bureau des télégraphes de Lausanne.
 - 3 facteurs au bureau des télégraphes de Lausanne.
 - 1 aide-télégraphiste définitive au bureau des télégraphes de Montreux.
 - 1 facteur au bureau des télégraphes de Montreux.
 - 1 facteur au bureau des télégraphes de Morges.
 - 1 aide de téléphone de I^{re} classe ev. 1 télégraphiste à Vallorbe.
 - 1 facteur au bureau des télégraphes d'Yverdon.
 - 1 aide de téléphone de I^{re} classe ev. 1 télégraphiste à Yverdon.
- S'adresser, d'ici au 31 janvier 1920, à la direction d'arrondissement des télégraphes de Lausanne.

Télégraphiste et téléphoniste à Neukirch i. Egnach.

- 1 chef de service au bureau des télégraphes de St-Gall.
- 2 aides-télégraphiste définitives au bureau des télégraphes de St-Gall.
- 3 facteurs au bureau des télégraphes de St-Gall.

S'adresser, d'ici au 31 janvier 1920, à la direction d'arrondissement des télégraphes de St-Gall.

- 2 aides-télégraphiste définitives au bureau des télégraphes de Coire.
- 1 chef de service au bureau des télégraphes de Davos-Platz.
- 1 aide de II^e classe au bureau des téléphones de Davos-Platz.

S'adresser, d'ici au 31 janvier 1920, à la direction d'arrondissement des télégraphes de Coire.

Télégraphiste à Giubiasco.

S'adresser, d'ici au 31 janvier 1920, à la direction d'arrondissement des télégraphes de Coire, section de Bellinzone.

- 1 électricien de II^e classe à la direction d'arrondissement des télégraphes de Berne.
 - 3 chefs de service au bureau des télégraphes de Berne.
 - 10 aides-télégraphistes définitives au bureau des télégraphes de Berne.
 - 2 chefs-facteurs au bureau des télégraphes de Berne.
 - 15 facteurs au bureau des télégraphes de Berne.
 - 2 électriciens de I^e classe au bureau des téléphones de Berne.
 - 1 technicien de II^e classe (pour travaux publics) au bureau des téléphones de Berne.
 - 1 aide de I^e classe au bureau des téléphones de Berne.
 - 1 aide de II^e classe au bureau des téléphones de Berne.
 - Remplaçant du chef du téléphone de Bienne.
 - 1 électricien de II^e classe au bureau des téléphones de Berthoud.
 - 1 aide de I^e classe au bureau des téléphones de Langnau i. E.
 - 1 aide-télégraphiste définitive au bureau des télégraphes de Thoune.
- S'adresser, d'ici au 24 janvier 1920, à la direction des télégraphes de Berne.

- 1 dactylographe à la direction d'arrondissement d'Oltten.
- 1 facteur au bureau des télégraphes d'Aarau.
- 1 électricien de II^e classe au bureau des téléphones de Baden.
- 1 facteur au bureau des télégraphes de Baden.
- 3 aides-télégraphistes définitives au bureau des télégraphes de Bâle.
- 1 chef-facteur au bureau des télégraphes de Bâle.
- 6 facteurs au bureau des télégraphes de Bâle.
- 1 électricien de I^e ev. de II^e classe au bureau des téléphones de Bâle.
- 1 aide de II^e classe au bureau des téléphones de Bâle.
- Chef du bureau des télégraphes et des téléphones de Brugg.
- 1 facteur au bureau des télégraphes de Grange.
- 1 facteur au bureau des télégraphes de Lenzbourg.
- 1 électricien de II^e classe au bureau des téléphones de Liestal.
- 1 facteur au bureau des télégraphes de Liestal.
- 2 aides-télégraphistes définitives au bureau des télégraphes de Lucerne.
- 1 chef-facteur au bureau des télégraphes de Lucerne.
- 1 électricien de I^e classe au bureau des téléphones de Lucerne.
- 1 aide de I^e ev. de II^e classe au bureau des téléphones de Lucerne.

MISE AU CONCOURS DE TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE PLACES ANNONCES ET INSERTIONS

| | |
|---------------------|------------------|
| In | Bundesblatt |
| Dans | Feuille fédérale |
| In | Foglio federale |
| Jahr | 1920 |
| Année | |
| Anno | |
| Band | 1 |
| Volume | |
| Volume | |
| Heft | 03 |
| Cahier | |
| Numero | |
| Geschäftsnummer | --- |
| Numéro d'affaire | |
| Numero dell'oggetto | |
| Datum | 21.01.1920 |
| Date | |
| Data | |
| Seite | 101-108 |
| Page | |
| Pagina | |
| Ref. No | 10 082 321 |

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.